



Département : AISNE.  
Arrondissement : SOISSONS.  
Canton : Villers-Cotterêts.

**MAIRIE De VIVIERES**  
4, rue de l'Escadron de Gironde  
02600 VIVIERES  
Tel Fax : 03 23 72 71 04  
[vivieres2@wanadoo.fr](mailto:vivieres2@wanadoo.fr)

**COMPTE-RENDU  
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
17 AVRIL 2014**

Etaient présents : Mrs Christophe STANLEY, André POMMIER, Sébastien DAUM, Rémi VANLERBERGHE, Christophe CREPIN, Francis HONORE, Marc-Antoine PHILIPPE, Frédéric RAISIN, Mmes Nancy LEJEUNE, Margarida FOIX, Christelle MELIN

Représenté :

Secrétaire de séance : Francis HONORE

**1 - COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 28 MARS 2014 :**

Après lecture faite par Monsieur André POMMIER, le compte-rendu du Conseil municipal du 28 mars 2014 a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

**2 - AJOUTS A L'ORDRE DU JOUR :**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents accepte les ajouts à l'ordre du jour suivants :

- ADICA
- Délégation de signatures des marchés
- Amortissement étude schéma d'assainissement
- Complément de délibération marché ANTEA
- Nomination des membres du CCID

### **3 - BUDGET PRIMITIF 2014 :**

La Commission Finances a été réunie le 10 avril et tout au long de sa construction, les copies des différents projets de budget 2014 ont été adressées par courriel à chaque membre du Conseil. Le projet de budget 2014 ainsi défini a été revu et validé par la Trésorerie de Villers Cotterêts, le mardi 15 avril à 9h00.

Le budget 2014 inclut une majoration de 4% des taux d'imposition locaux.

Le budget 2014 est soumis au vote et est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

#### **Budget primitif 2014**

(en €)	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	213 241,13	213 241,13
INVESTISSEMENT	244 795,50	244 795,50

### **4 - TAUX DES TROIS TAXES 2014 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des trois taxes directes locales :

Décide d'appliquer les taux suivants pour l'année 2014.

Taxe d'Habitation	: 17,28 %
Taxe sur le Foncier	: 17,22 %
Taxe sur le Foncier non bâti	: 30,70 %

### **5 - REVISION DES TARIFS DES LOYERS ET CONCESSIONS DU CIMETIERE :**

L'ordre du jour étant très chargé, le conseil municipal décide à l'unanimité de remettre ce point à l'ordre du jour du prochain conseil.

## **6 - COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après avoir délibéré sur la désignation des membres de la Commission Communale de Impôts Directs, nomme :  
Titulaires : Christophe STANLEY, Rémi VANLERBERGHE, Marc-Antoine PHILIPPE, Margarida FOIX, Christelle MELIN, Nancy LEJEUNE, Christophe CREPIN, Frédéric RAISIN, Sébastien DAUM, André POMMIER, extérieurs : Benoît DAVIN, Jérôme LAGACHE.

Suppléants : Francis HONORE, Georges GOURLAND, Didier LE ROUX, Solange LEMERLE, Hubert DEMONT, Philippe MONNEROUX, Carole BONNARD, Michel DUET, Francis HERMAND, Christelle FEBVRE, extérieurs : Jacques TOURNEUR, Fabrice CARBONNAUX.

## **7 - COMMISSION COMMUNALE DE L'ACTION SOCIALE :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après avoir délibéré sur la désignation des membres de la Commission Communale d'Action Sociale, nomme :

Mme Carole RAISIN déléguée UDAF  
Mme Dominique PARENT déléguée des personnes handicapées  
Mme Gilberte LALUC déléguée des personnes âgées  
M Georges GOURLAND délégué pour l'insertion

## **8 - CONVENTION ADICA :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'autoriser le Maire à signer la convention de prestation avec l'ADICA ;
- de nommer le Maire représentant du pouvoir adjudicateur ;
- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces du marché pour un montant prévisionnel inférieur à 90 000,00 € HT, comme le prévoit l'article L2122-21.2 du code des collectivités territoriales ;
- d'engager une passation du marché selon la procédure adaptée conformément à l'article 28 du code des marchés publics ;
- que l'appel public à la concurrence sera formalisé par :
  - une annonce publiée et affichée en mairie
  - un envoi de dossier de consultation ;

- que le marché sera attribué au soumissionnaire présentant l'offre jugée économiquement la plus avantageuse au regard du seul critère du montant du marché.

## **9 - DELEGATIONS DE SIGNATURES DES MARCHES PUBLICS :**

Vu l'article L122-11 du Code des Communes,

Vu le procès-verbal d'élection des Adjoints en date du 28 mars 2014,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide de donner délégation de signature à :

Monsieur Christophe STANLEY, Maire de Vivières à compter du 28 mars 2014 pour la mandature,

Messieurs Rémi VANLERBERGHE, Marc Antoine PHILIPPE, Francis HONORE, Adjoints au Maire de Vivières à compter du 28 mars 2014, pour la mandature pour :

La signature du courrier et certificats d'attestation, signature de copies, paraphes de registres soumis à cette formalité, légalisation de signatures, mandats de paiement, titres de recettes, **marchés publics et marchés à procédure adaptée**, quittance et en général toutes pièces ou documents comportant la signature du Maire.

Les fonctions d'officier d'état-civil.

## **10 - AMORTISSEMENT :**

Sur demande de Madame Colette BARDOULAT, Trésorière de Villers-Cotterêts, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents décide :

D'amortir sur 1 an les frais d'études du schéma d'assainissement pour un montant de 409,07 €.

## **11 - MARCHE ANTEA - COMPLEMENT :**

### **COMPLEMENT A LA DELIBERATION DU 20 DECEMBRE 2012**

Qui était ainsi conçue : « Le Maire adjoint informe qu'une réunion avec le Conseil Général a eu lieu le 3 décembre dernier afin de faire un point sur l'étude

hydraulique pour la gestion des eaux de ruissellement sur la commune de Vivières. Il ressort de cette réunion qu'il faut déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre du CDDL afin de financer l'étude hydraulique.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de demander une subvention CDDL afin de financer l'étude hydraulique pour la gestion des eaux de ruissellement ».

## COMPLEMENT

A cette délibération, les membres du conseil municipal, décident d'ajouter :

Le conseil municipal autorise le Maire à signer et accepte la proposition financière d'ANTEA GROUP qui s'élève à 17 611,10 €.

### **12 - QUESTIONS DIVERSES :**

- Monsieur Georges Gourland est proposé comme porte drapeau lors des cérémonies officielles.
- La commande pour l'appareil multifonctions du secrétariat va être signée.
- La famille Bretonnière remercie les membres du conseil pour le soutien qu'ils ont pu apporter lors des obsèques de Madame Christiane BRETONNIERE.
- Les avaloirs qui se trouvent dans les rues du village sont très dangereuses. Il faudrait mettre des grilles devant afin de sécuriser ces zones. Il faut attendre qu'ANTEA GROUP fasse les propositions car ceci concerne les eaux de ruissellement.
- Quelques habitants ont notés des baisses anormales de tension électrique. Malgré une vérification en octobre-novembre 2013, qui n'avait pas révélé d'anomalies, ERDF sera recontacté afin de faire un point sur ces baisses intempestives.
- Le dépôt sauvage de la rue de la Vallée va être nettoyé. Le propriétaire a décidé de clôturer afin de ne plus avoir ce genre de désagréments. Un autre dépôt a été relevé également après la ferme de l'équipage (chenil).
- Y a-t-il un robinet dans la cour de la mairie afin de pouvoir arroser les fleurs qui ont été plantées. Le robinet se trouve derrière la mairie à côté de l'escalier du logement communal.
- Le ponceau va être vérifié par la Nantaise des Eaux.
- Peut-on nettoyer régulièrement les caniveaux des rues de Vivières. Il faudrait passer une convention avec un agriculteur possédant un tonneau réformé avec pompe pour prendre l'eau au lavoir.

- Déchets communaux : il est interdit de brûler tous déchets (règlement sanitaire départemental).
- La boîte à lettres de la Poste va être déplacée à côté de l'armoire du transformateur électrique de la mairie.
- Voir les horaires des agents communaux.
- Suite au dernier conseil d'école, la directrice a demandé un certain nombre de choses. Elles seront réalisées dans les meilleurs délais.
- Le conseil municipal voudrait instituer un conseil municipal des enfants.
- La surveillance de la cantine scolaire à Puiseux n'est pas assurée. Il faudra trouver une personne qui puisse accomplir cette tâche de 11h55 à 12h12 tous les jours d'école.
- L'élection du Président de la Communauté de Communes de Villers-Cotterêts/Forêt de Retz se déroulera le 18 avril 2014 à 20h00.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 H 50.

Christophe CREPIN

Sébastien DAUM

Margarida FOIX

Francis HONORE

Nancy LEJEUNE

Christelle MELIN

Marc Antoine PHILIPPE

André POMMIER

Frédéric RAISIN

Christophe STANLEY

Rémi VANLERBERGHE

